

Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs CGT-Taxis

3, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS - Tél. : 01.44.84.50.40 - Site : www.cgt-taxis.fr - Mail : csc2@wanadoo.fr

M. François FILLON
Force républicaine
6 rue Francis Gillot
75015 PARIS

N/Réf : 23/KA

Paris, le 13 mars 2017

Monsieur Fillon,

Les chauffeurs de taxi de France sont très inquiets de l'évolution de notre métier qui ne cesse de se précariser depuis plusieurs années.

La Chambre syndicale des Cochers Chauffeurs CGT-Taxis, l'un des premiers syndicats français puisque créé en 1884, un des fondateurs de la CGT au congrès de Limoges en 1895, représente toutes les catégories de chauffeurs (artisans, locataires, salariés).

Vous avez été, M. Fillon, à l'origine de la loi qui a créé les VTC en juillet 2009, vous étiez en effet alors Premier ministre. Cette loi aux effets désastreux est l'une des pires choses qui soit arrivée aux taxis. Malgré l'échec cuisant de cette déréglementation, votre parti "Les Républicains" (ex-UMP, ex-RPR) a montré ces dernières années un soutien sans faille aux plateformes numériques, les seules qui profitent véritablement de votre loi en exploitant sans vergogne les chauffeurs VTC/LOTI. Votre parti ne semble pas se soucier du sort des 55 000 chauffeurs de taxis de France qui sont directement impactés par ces contrefaçons de taxis qui font le même métier que nous, sans en subir les contraintes. Votre porte-parole, le député M. Solère est même allé jusqu'à insulter les taxis en nous traitant de casseurs.

Nous devons aussi vous rappeler que nous n'avons pas oublié vos promesses non tenues en 2007/2008 quand vous n'avez rien fait pour compenser la suppression d'une grande partie de la détaxe carburant contrairement à vos engagements.

Les travailleurs du taxi ont cependant besoin pour se prononcer de réentendre M. Fillon votre position sur les problèmes fondamentaux de notre industrie, même si comme nous venons de le voir, votre passif est lourd. Pour la CGT-Taxis les chantiers à mettre en œuvre sont multiples :

Mise en place de la démocratie dans le taxi : la mise en place de la démocratie est un préalable indispensable et indissociable d'une véritable politique du taxi. Cela passe par l'élection par les chauffeurs de leurs représentants syndicaux dans les commissions professionnelles. Tous les chauffeurs, quels que soient leurs statuts (salarié, locataire et artisan) devraient participer à l'élection de leurs représentants selon le principe où « un chauffeur égale une voix ».

- Comptez-vous permettre aux chauffeurs de taxi d'élire leurs représentants de manière démocratique, ce qui jusqu'à aujourd'hui nous a toujours été refusé ?
- Ces représentants pourront-ils enfin s'exprimer dans des instances délibératives et non plus consultatives ?

Vers un vrai salariat : les patrons du taxi n'ont pas attendu l'arrivée des plateformes VTC pour casser les droits des chauffeurs de taxi. Dès les années soixante-dix, la légalisation de la location a exclu les chauffeurs de taxi du droit du travail ce qui a entraîné inévitablement la précarisation des chauffeurs locataires. Les sommes démesurées des redevances exigées par les loueurs sont en effet sans rapport avec les recettes.

